



CONSEIL MUNICIPAL du 12 juin 2020

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 15

Présents-
représentés : 15

Votants : 15

Le douze juin de l'an deux mil vingt neuf à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Antoine GABRIELE, Maire de Locronan.

Étaient présents :

Monsieur Antoine GABRIELE, Maire, Monsieur Jean-Luc LECLERCQ, Adjoint au Maire, Madame Claudine NÉDÉLEC, Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Louis Le LEUCH, Adjoint au Maire, Madame Christiane BILLEBEAUD, Madame Eliane BRELIVET, Monsieur Pierre-Marc BUTTY, Monsieur Alex GAUTIER, Monsieur Christian LAMBLÉ, Monsieur Yoann LE GRAND, Monsieur Rémy Le PAGE, Madame Vanessa LE SIGNE, Monsieur François LOUBET, Madame Chloé VERNIOLLE.

**Date de
convocation :**
05 juin 2020

Procurations : Monsieur Ludovic KERLOCH a donné procuration à Madame Eliane BRELIVET

Monsieur Le Maire remercie Madame HADO, Responsable de la Trésorerie de Quimper Municipale, d'honorer cette séance de sa présence.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc LECLERCQ

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer

Le procès-verbal de la séance du 29 mai 2020 est approuvé à l'unanimité

Ordre du jour :

- Affectation des résultats de l'exercice 2019
- Subvention au budget de l'ALSH –CCAS déjà attribué
- Perception des droits de stationnement - tarifs parkings et période
- Perception des droits de terrasse
- Tarifs « marché aux étoiles » pour 2020
- Vote des taux d'imposition pour 2020
- Vote des budgets 2020
- Questions diverses

1-AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2019**BUDGET COMMUNE**

Le compte administratif 2019 « Commune » présente un excédent de fonctionnement de **225 887.02 €**. Il est proposé d'affecter la somme de **60 797.57 €** à la section d'investissement au compte 1068- réserves. Cette somme correspond en partie au besoin de financement de l'investissement (elle couvre les restes à réaliser et le déficit d'investissement). Le solde, soit 165 089.45 € serait reporté en excédents de fonctionnement au compte 002.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement de la commune :

Compte 1068 : 60 797.57 €

Compte 002 : 165 089.45 € (Excédent de fonctionnement reporté)

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Affectation résultat 2019 du budget commune	15	0	0

BUDGET ALSH

Le compte administratif de l'exercice 2019 présente un excédent de fonctionnement de **15 832.80 €**.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement de l'ALSH

-Compte 002 : report de **15 832.80 €** (Excédent de fonctionnement reporté)

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Affectation résultat 2019 du budget ALSH	15	0	0

BUDGET CLOS DU NEVET

Le compte administratif de l'exercice 2019 présente un résultat nul.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Reporte simplement l'excédent d'investissement à hauteur de 299 875.26 € au compte 001

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Report résultat d'investissement	15	0	0

2 -SUBVENTION BUDGET ALSH

Compte tenu des projections faites sur les recettes attendues et les dépenses envisagées, Monsieur Le Maire propose d'allouer une subvention à l'ALSH à hauteur de **58 852,20 €** pour 2020.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Décide de voter une subvention de 58 852.20 € au profit de l'ALSH en 2020

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Subvention BP ALSH 2020	15	0	0

3 -PERCEPTION DES DROITS DE STATIONNEMENT-TARIFS PARKINGS ET PÉRIODE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la régie des parkings payants a été instituée en juin 1990 et qu'elle fonctionne du 15 juin au 15 septembre. Cette année, compte tenu des exigences liées au déconfinement la période de perception des droits est à reconsidérer.

Pour information, par délibération en date du 08 avril 2015, le tarif par véhicule a été fixé à hauteur de 4 € TTC et est demeuré inchangé depuis.

Suite d'une part, à l'avis recueilli à l'occasion du conseil municipal en date du 29 mai corroboré d'autre part, par celui de la commission des Finances en date du 05 juin 2020, il est proposé d'instaurer une période de perception de droits de stationnement du 01 juillet 2020 au 15 septembre 2020 avec un prix inchangé du tarif arrêté à 4 € TTC par véhicule.

Les membres du conseil municipal sont invités à en délibérer

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Décide de reconduire le tarif de 4 € TTC (3.33 € HT pour la commune) par véhicule sur la période du 01 juillet 2020 au 15 septembre 2020

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Tarifs des parkings voitures et période proposée	15	0	0

Concernant les campings- cars le prix arrêté en 2019 était de 9.61 € taxe de séjour incluse.

Pour information, en 2020 comme en 2019 cette taxe de séjour définie et recouvrée par QBO s'établit à 0.55 € par nuitée.

Monsieur Le Maire informe les élus que les sommes sont recouvrées par Camping car Park qui acquitte la TVA de 10 % et reverse une partie des produits à la collectivité (66.66 % du chiffre d'affaires HT annuel) en vertu d'une convention signée le 08 juin 2018

Il est proposé de reconduire le tarif de 2019 en 2020 soit 9.61 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Décide de reconduire les tarifs des campings car et dit qu'une réflexion sera conduite sur les enjeux et l'évolution de la TVA

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Tarifs camping -car	15	0	0

4 –PERCEPTION DES DROITS DE TERRASSE EN 2020

Monsieur Le Maire rappelle que les droits de terrasse envisagés en 2020 ont été déterminés comme suit à l'occasion du conseil municipal du 27 novembre 2019 :

0.50 ct d'euros/M2/Jour

Compte tenu de l'actualité, il demande au conseil s'il est favorable ou non à la perception de ces droits au titre de 2020.

Monsieur le Maire fait un tour de table pour demander l'avis à chaque conseiller. Il en ressort que tous soulignent bien entendu les difficultés rencontrées par les commerçants durant la pandémie et la période de confinement. Toutefois, garants de l'intérêt général et des deniers publics, la majorité d'entre eux souhaitent privilégier un effort financier de la commune sur une gratuité des parkings au mois de juin qui concernera l'ensemble des commerces et - ils l'espèrent - favorisera la fréquentation des visiteurs plutôt qu'une mesure d'abaissement de charges par exonération des droits de terrasse qui ne concernera que 4 commerçants.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Décide d'appliquer le droit de terrasse comme défini ci-dessus au titre de 2020

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Perception des droits de terrasse en 2020	14	1	0

Par ailleurs, Monsieur Yoann Le Grand fait une proposition pour une campagne de publicité sur l'ouverture des commerces à LOCRONAN. Cette proposition devra, si le conseil en est d'accord, être soumise à l'étude de la commission Tourisme.

Le conseil municipal

Après avoir délibéré

Décide de soumettre la proposition ci-dessus faite à la Commission Tourisme pour étude.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Etude de la commission Tourisme sur campagne de publicité	15	0	0

5-TARIFS MARCHÉ AUX ETOILES 2020

Il est proposé aux membres du conseil de renouveler les tarifs appliqués en 2019 :

-25 € pour 3m linéaire et par marché si participation à tous les marchés. Chèque de caution de 30 € (pour 3m linéaire) demandé et restitué si participation à l'ensemble des marchés prévus

Pour une participation occasionnelle, tarif de 30 € par marché pour 3 m linéaire.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Décide de reconduire les tarifs 2019 du marché aux étoiles

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Tarifs marché aux étoiles 2020	15	0	0

6-VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur Le Maire informe les élus que désormais, il n'appartient plus aux communes de voter de taxe d'habitation compte tenu de la réforme en cours.

Pour 2020, il y aura donc un gel du taux de la taxe d'habitation qui reste à la valeur de 2019.

Toutefois, pour informations, les valeurs locatives moyennes, abattements TH et bases de taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) sont revalorisés d'un coefficient de 1.009 en 2020..

Pour les résidences secondaires, c'est également le taux voté par la collectivité en 2019 qui s'appliquera de 2020 à 2022.

Le prochain taux de TH voté par les communes et les EPCI, pour les seules résidences secondaires, se fera à compter de 2023 sauf évolution législative.

Sans augmentation des taux d'imposition la recette fiscale s'établirait à : 454 840 € moins un écrêtement de la taxe d'habitation estimé à 1000 €. Par prudence c'est une recette globale fiscale de 450 000 € qui sera proposée au budget.

Sur avis de la commission des finances en date du 05 juin 2020, Monsieur Le Maire propose de reconduire les taux définis en 2019 pour la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti soit :

Pour information :

La taxe foncière (bâti) : 17.45 %

La taxe foncière (non bâti) : 47.48 %

Extrait de l'état 1259 et projection:

	Base d'imposition PREVISIONNELLE 2020	Taux proposés	Produit attendu en 2020 avec maintien des taux , hors taxe d'habitation
Taxe foncière (bâti)	1 422 000	17.45%	248 139
Taxe foncière (non bâti)	31 500	47.48%	14 956
TOTAL			263 095

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Décide de reconduire les taux 2019 des taxes suivantes :

La taxe foncière (bâti) : 17.45 %

La taxe foncière (non bâti) : 47.48 %

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Taux d'imposition 2020	15	0	0

7-VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020–COMMUNE , ALSH, CLOS DU NEVET

BUDGET COMMUNE

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 045 692.20 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 045 692.20 contre 1 137 396.10 en 2019

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 314 600 € contre 323 850 € en 2019

Ce chapitre comprend les gros postes : Achat de petit équipement dont masques en 2020, Electricité, combustibles, contrats de maintenance, voies et réseaux (entretien courant), contrats d'assurances, téléphone, fournitures scolaires, fournitures d'entretien...

Chapitre 012 : Charges de personnel : 421 700 € contre 421 600 € en 2019

Ce compte est à rapprocher du compte 6419 : remboursement sur frais de salaires : 75 000 € (la part reversée par l'ALSH est de 75 000 au lieu de 57000 en 2019 -incidence de la suppression des aides attribuées sur les contrats aidés)

Personnel titulaire et non titulaire, cotisations salariales et patronales, Médecine du travail

Le poste 6413 intègre les dépenses du personnel saisonnier prévu pour les parkings en juillet- août septembre.

Chapitre 014 : atténuation de produits : 3 100 €

Dont fonds de péréquation des ressources intercommunales que l'on retrouve en recettes pour un montant identique de 3 100 €

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 23 820 €

Chapitre 65 : Charges de gestion courante : 119 772.20 contre 70 110 € en 2019

Indemnités des élus, cotisations, subvention au CCAS (4 000 €), subvention au budget ALSH (58 852.20 € au lieu de 13000 € (BP 2019)) et les subventions aux associations inscrites pour 18500 € au lieu de 16 060.80 € en 2019 entre autres.

Chapitre 66 : Charges financières : intérêts des emprunts : 25 500 € au lieu de 32 600 € en 2019

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 8 000 €

Des titres de recettes émis en 2008, 2009 n'ont pas été recouverts en dépit d'actions menées par le service du trésor – il est proposé de les annuler à hauteur de 6000 €-pénalités cantine estimées à 1000 €

Chapitre 68 : compte 6815 : opération semi budgétaire : 126 500 €

-125 000 que l'on propose de mettre en provision pour anticiper une perte sur le budget du clos du Nevet . Les charges financières ont en effet pesé sur ce budget.

- 1500 € sont également prévus pour des dotations aux provisions demandées par le Trésor Public

Des dotations aux amortissements sont par ailleurs prévues à hauteur de 2700 € au compte 6811 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 045 692.20 € contre 1 137 396.10 € dont report d'excédents 2019 : 165 089.20 €

Chapitre 013 : Atténuation de charges : 75000 € contre 70 000 en 2019

Ce chapitre correspond aux sommes reçues en remboursement des salaires de l'ALSH et de l'assurance statutaire : 75 000.00 €

Chapitre 70 : Produits de services : 38 450 € contre 75 000 en 2019

Produits des photocopies, concessions du cimetière, Redevance d'occupation du Domaine Public (terrasses, France Télécom), locations de chalets et manèges, recettes du musée, cantine et garderie, remboursement charges locatives ALSH). A ce jour, les animations d'été n'ont fait l'objet d'aucune estimation par prudence

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 687 180 € contre 717 700 € prévus en 2019

Ce chapitre prend en compte les Contributions directes à hauteur de 450 000 € (sans augmentation des taux), attribution de compensation de Quimper Bretagne Occidentale (52 000 €), droits de place non prévus pour les (marchés aux étoiles, brocantes), et droits de stationnement prévus à hauteur de 164180 € pour les véhicules et les campings cars (recettes 2019 perçues en 2020), taxe additionnelle aux droits de mutation, redevances illumination non estimée

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations : 75 662 € contre 69 718 € en 2019

Dotation globale de Fonctionnement (29046 € au lieu de 34 000€ prévu en 2019 ;à nouveau près de 5000 € de retrait), Dotation de solidarité rurale -Compensation exonération taxes habitations et foncières, Remboursement charges Office du tourisme et 50% du prix des masques estimés à 3 900 €

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 1 000 contre 5000 € prévus en 2019

Location de salles, recettes provenant de la location de terrains- impact du confinement

Chapitre 76 : Produits financiers : non renseigné car non significatifs

Chapitre 77 : Produits exceptionnels divers : 3 310.75 évènements de fin d'année et somme refacturée à QBO concernant le SIVU 2014.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 235 136.55 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 235 136.55 € dont report déficit 19 088.41 €

Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement : 19 088.41

Chapitre 16 : Emprunts : 82 210 € contre 86 535.89 en 2019

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles ; +920.00 € de nouvelles inscriptions nettes

RAR (documents urbanisme-8288.67 et frais étude parking 7500) : 15 788.67

- 202 : études révision PLU : 3 220.00 €
- 2031 : frais d'étude : - 5 000.00 €
- 2051 : droits et concessions : 2 700.00 €

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : RAR : 19 743.90 € +4 400.00 € de nouvelles inscriptions

RAR : Matériel de bureau et info : 485.78 €
Mobilier : 1747.88 €
Autres immo corporelles : 17 510.24€

-colombarium : 12 221.87
-jardin du souvenir 2 359.00
-remplacement bi-mât 1 996.78
Venelle templiers-rue de
la Troménie-
rue st Maurice
-illuminations 5 296.21

TOTAL 21 873.86

Manque 4363.62

• Opérations d'équipement :

- Opération 15 : Voirie : RAR de 13 369.60 € **+ 11 820.00 €**

Pour dépenses de voirie

- Opération 18 : travaux sur bâtiments communaux : RAR de 14 966.16 € + **10 000.00 €**

Mise en conformité des installations électriques-porte local ASL

Opération 19 : Eglise : RAR de 1943.13

Solde en report : mise en conformité protection contre la foudre **1778.32 €**

facture de 3721.45 prévue

- Opération 22 : Accessibilité, voirie et ERP : RAR de 1 778.32 € supprimé **- 1778.32 €**

- Opération 23 : Embellissement du bourg : RAR de 3 428.35 € **31 180.00 €**
- Travaux parking St Germain 8 033.26
- Pose de bordures et travaux de fosses d'arbres 13 056.00
- Poteaux et lisses en bois prévu 5619.09, réel 7 688.40
- Autres aménagement suite à aide pavage 5 830.69
- Opération 24 : Illuminations : RAR de 3 720.31 **-3 720.31€**

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 235 136.55 € contre 704 999.52 en 2019

Recettes nouvelles d'investissement prévues pour 2020 en sus des restes à réaliser :

• **Dotation et fonds divers**

- de Fonds de compensation de la TVA (sur investissements 2018) : **46 120.00 €**
- Affectation au compte 1068 résultat 2018 : **60 797.57 €**
- taxe aménagement : **16 000.00 €**
- 1311-Etat : versement DETR aménagement du bourg : **-2 000.00 €**

Reste à réaliser : 14 388.47
DETR aménagement bourg

- 1312-subvention pavage région **7 900.00 €**
- 1323-Subvention investissement du département ; **15 952.00 €**
- 1313-Subvention département pour maçonnerie église : **4 000.00 €**
- 1316-Fonds de concours QBO : **17 000.00 €**
- 1318-Subventions autres : **5 317.69 €**

Fondation du patrimoine

- virement de la section de fonctionnement **23 820.00 €**
- opération d'ordre : **2700 .00 €**

Le conseil Municipal,

Après avoir délibéré

Vote le budget primitif communal 2020 tel qu'il est présenté

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Budget Commune 2020	15	0	0

BUDGET ALSH

DEPENSES

Le budget prévisionnel 2020 proposé pour la structure s'équilibre à hauteur de 120 685 €.

Voici les quelques projets que la structure projetait avant le confinement et ou envisage d'animer pour 2020. Il est pour le moment impossible de mettre en place certaines actions car des protocoles édictés par la Direction de la Jeunesse et des Sports sont à respecter.

-Ainsi, il était proposé de mettre en place un atelier « tous en cuisine », dans lequel petits et grands partageraient un moment convivial autour de la confection de pâtisserie. Le but étant de mixer tous les âges pour que les grands aident les plus jeunes. (*Suspendu*)

-De même, il était prévu de participer à un concours dont le but était de créer une affiche sur le thème de la sécurité routière. (*annulé*)

-La mise en œuvre d'un projet autour de la « récup' », de la protection de l'environnement est programmée. Il est prévu de clôturer ce projet en participant à un atelier animé par l'association « Treuzkemme » à Quimper puis de nettoyer l'une des plages de la côte.

-Des projets de plus courte durée pourraient voir le jour : sur le thème des « plantations », de la « relaxation » en début d'après midi, de la lecture en allant à la bibliothèque une fois par mois.

La fête du centre en juin et fin août est pour l'heure suspendue

Enfin, relevons que les camps sont à ce jour annulés

La réalisation d'une fresque sur le thème « Yves Tanguy » avec l'aide d'une illustratrice/graphiste est souhaitée. La fresque pourrait être fixée sur le pignon de l'ALSH.

Voici les principales caractéristiques du budget :

DÉPENSES

La ligne budgétaire 6042 : Achats et prestations de services (3000€) concerne les différentes sorties et projets d'animations mis en place les mercredis et les vacances scolaires autour de sujets fédérateurs et ludiques.

La ligne budgétaire 60623 Alimentation (8 000€), comprend les dépenses liées aux repas livrés au centre, les goûters et les ingrédients des ateliers de cuisine.

La ligne 60631 : produits d'entretien est abondée d'un crédit de 150 €

La ligne budgétaire 60632 : Fournitures de petit équipement est créditée de 500 €

La ligne 6064 : Fournitures administratives : 100 €

La ligne 6065 : Livres et disques est dotée d'un crédit de 120 €

La ligne budgétaire 6067 Matériel pédagogique (1 500€) se justifie par le souhait de renouveler du matériel devenu obsolète : (accessoires peinture, dessin etc...)

La ligne 61 : Elle comprend la formation et l'achat des petites fournitures –le tout pour : 120 €

La ligne budgétaire 6247 Transports collectifs est créditée de 2 500€

La ligne 6251 est créditée de 500 € pour les voyages et déplacements. L'utilisation des transports gratuits mis à disposition par la QUB continuera à être privilégiée.

La ligne 62871 : concerne des remboursements de frais à la commune à hauteur de : 9000 €

Les charges de personnel –compte 63 et 64-(salaires et cotisations) sont estimées à 94 871 € dont 75 000 € de frais de remboursement du personnel titulaire à la commune.

Des dotations aux provisions pour créances irrécouvrables sont prévues au compte 6817 pour 274 €

Des charges exceptionnelles sont estimées au compte 67 pour 50 €

RECETTES

La ligne budgétaire 70632 : produits des services est doté d'un montant de 20 000 €. Ceci concerne les facturations faites aux familles. Il est tenu compte de l'incidence de la fermeture du Centre pendant le confinement.

La ligne budgétaire 7478 concerne les subventions reçues. Une somme de 26 000 € est attendue de la CAF. Rappelons que les subventions émanant du Contrat Enfance Jeunesse sont octroyées après étude des projets menés.

La ligne budgétaire 7474 concerne la Commune. Elle fait état d'une somme de 58 852.20 € de subvention communale pour le fonctionnement de la structure.

Soulignons un report d'excédents de 15 832.80 € sur le budget 2020 correspondant au résultat de 2019.

BUDGET ALSH 2020 – DEPENSES

cptes		BP 2020
011	Charges à caractère général	25 490.00
6042	Achats et prestations de services (sorties)	3 000,00 €
60623	Alimentation (chgmt éventuel de prestataire estimé à 3500 €)	8 000,00 €
60631	Fournitures d'entretien	150,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	500,00 €
6064	Fournitures administratives	100,00 €
6065	Livres, disques	120,00 €
6067	Matériel pédagogique	1 500,00€
6184	Versements organismes de formation	100,00 €
6188	Autres frais divers (ANCV)-Autres matières et fournitures	20,00 €
6247	Transports collectifs	2 500,00 €
6251	Voyages et déplacements	500,00 €
62871	Remboursement de frais à la collectivité (charges locatives)	9 000,00 €
012	Charges de personnel	94 871.00 €
6331	Cotisations transports	200,00 €
6332	Cotisations versées au fnal	250,00 €
6336	Cotisations CDG et CNFPT	450,00 €
6338	Autres impôts, taxes sur rémunération	80,00 €
6411	Remb. de frais de pers. titulaire à la collectivité	75 000,00€
6413	Personnel non titulaire	12 000,00€
6417	Rémunération des stagiaires	1000,00€
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	4 500,00€
6453	Cotisations aux caisses de retraite	891,00€
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	500,00€
6817	Dotations aux amortissements	274,00
012	Charges exceptionnelles	50.00 €
	TOTAL GENERAL	120 685.00 €

RECETTES

Articles	Recettes	BP 2020
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	15 832.80 €
70632	Participations familles	20 000.00 €
7478	Subv. autres organismes (CAF)	26 000.00 €
7474	participation commune	58 852.20 €
TOTAL GENERAL		120 685.00 €

Le conseil Municipal,
Après avoir délibéré
Vote le budget primitif 2020 de l'ALSH tel qu'il est présenté

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Budget ALSH 2020	15	0	0

BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DU NEVET

Le budget du Clos du Névet se présente comme suit : il est présenté en équilibre en fonctionnement à hauteur de 358 111 €. Selon le Trésor public, le budget PEUT être présenté en déséquilibre : le suréquilibre des sections de fonctionnement et d'investissement est autorisé par les articles L.1612-6 et L 1612-7 du CGCT.

- le « suréquilibre » de la section de fonctionnement est autorisé en cas de reprise de l'excédent de l'année précédente;
- le « suréquilibre » de la section d'investissement est quant à lui autorisé en cas de reprise de l'excédent de l'année précédente et/ou d'inscription d'une dotation aux amortissements (compte 28)

L'emprunt en cours d'un montant de 430 000 € arrivera à terme en mars 2021 .Compte tenu des ventes prévisionnelles de lots, il est prévu d'en rembourser 100 000 € vers la fin de l'année . Les primes aux primo accédants sont évaluées à 10 000 € en charges exceptionnelles.

BP 2020 LE CLOS DU NEVET**FONCTIONNEMENT**

<input type="checkbox"/> DEPENSES		BP 2020
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		
	6015 : Terrains à aménager	-
	6045 : Etudes	5 000.00
	605 : Travaux	100 000.00
	6188 : Frais accessoires	1 000.00
65 CHARGES DE GESTION COURANTE		
	65888 : autres	5.00
66 CHARGES FINANCIERES		
	6611 : Intérêt des emprunts	3 053.00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		
	7133 : Variation de stocks	0
<i>042 OPERATIONS D'ORDRE</i>	71355 : Variation de stocks	236 000.00
	608 : frais accessoires sur terrains	3 053.00
<i>043 OPERATIONS D'ORDRE</i>		
TOTAL		358 111.00

□ RECETTES		
002 REPORT EXCEDENT FONCTIONNEMENT	002 : report	-
70 PRODUIT DE SERVICES	7015 : Vente de terrains	236 000.00
	7133 : Variation de stocks	0
<i>042 OPERATIONS D'ORDRE</i>	71355 : Variation de stocks	119 058.00
<i>043 OPERATIONS D'ORDRE</i>	796 : transfert de charges	3 053.00
TOTAL		358 111.00

INVESTISSEMENT

□ DEPENSES		BP 2020
16 EMPRUNT	1641 : Emprunts en euros	100 000.00
	3351 : Variation de stocks	0
<i>040 OPERATIONS D'ORDRE</i>	3555 : Variation de stocks	119 058.00
TOTAL		219 058.00
□ RECETTES		219 058.00
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE		299 875.26
16 EMPRUNT	1641 : Emprunts en euros	-
	3351 : Variation de stocks	0
<i>040 OPERATIONS D'ORDRE</i>	3555 : Variation de stocks	236 000.00
TOTAL		535 875.26

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
VOTE le budget primitif 2020 du « Clos du Nevet » comme ci-dessus :

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Budget Clos du Névet 2020	15	0	0

8-CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « Mule et un Chemin »

Intervention de Monsieur Le Maire et lecture du projet de convention.
Possibilité de présence d'un manège du 1^{er} juillet au 31 août 2020, pour un montant global de 500 €. Champs communal pour une tente et la « détente » de deux mules à voir.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Donne son accord de principe et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention qui prévoit entre autres, la mise à disposition d'une partie de la place du 19 mars 1962

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Convention avec l'association « Mule et un Chemin »	15	0	0

9-PHOTOS DE MODE AU PROFIT D'UNE MARQUE DE VÊTEMENTS-CONDITIONS

Intervention de Monsieur Le Maire-proposition de 3 000.00 € pour ce faire et photos non cessibles.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Donne son accord sur la démarche aux conditions précitées.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
PHOTOS	15	0	0

La séance est levée à 22 heures